

Conditions Générales de Prestations de Services

(Version 3)

Les présentes conditions générales ont pour objet d'arrêter les modalités et conditions selon lesquelles le Client confie au prestataire qui l'accepte, des prestations de création de site et d'applications interactives conformément aux spécifications figurant au devis, accepté par le Client. Les présentes conditions générales ont également pour objet de définir les conditions dans lesquels, le Prestataire loue au Client le matériel proposé, aux conditions particulières fixées par le devis. Les conditions générales s'appliqueront à l'ensemble des spécifications du devis. Les conditions générales et le devis accepté en vertu de ces dernières constituent un tout indivisible.

Titre I : Création de site Internet et application interactive.

La création de site s'entend exclusivement des prestations de conception, de réalisation, de mise en place et d'installation du site, conformément aux besoins exprimés par le client, à l'exclusion des prestations de référencement, d'hébergement et de maintenance du site.

La création d'une application interactive s'entend exclusivement de la conception, de la réalisation et de la mise en place d'une animation visuelle et/ou musicale sous forme de logiciel.

Article 1 : Modalités d'exécution des Prestations.

En fonction des éléments décrits par le client, le prestataire a établi un devis portant définition des prestations souhaitées par le Client, quant au contenu et à l'ergonomie générale du site et/ou de l'application interactive, de son coût et des délais d'exécution.

L'acceptation du devis vaut contrat entre les parties et rend opposables au client, les mentions qui y sont portées, ainsi que les présentes conditions générales.

Le prestataire procède au développement des pages web et à la réalisation du site et/ou de l'application interactive dans les délais fixés par le devis, à compter de son acceptation par le client et du paiement de sa rémunération selon les modalités prévues au devis.

La livraison et l'installation devront permettre au client de réaliser, dans des conditions d'utilisation normale, la réception du site et/ou de l'application interactive, notamment en termes de fonctionnalité, d'ergonomie et de performance.

L'installation sera concrétisée par la signature concomitante et contradictoire d'un procès-verbal de recette, attestant de ladite livraison et du transfert sur le client de la garde et de la charge du risque du site et/ou de l'application interactive.

A compter de l'installation du site et/ou de l'application interactive sur le serveur de production (livraison), le client sera pleinement responsable de l'utilisation des pages et des publications réalisées sur le site ainsi que des contenus et des produits exposés sur les pages, du contenu et des conditions d'utilisation de l'application interactive.

Le client décharge en conséquence le prestataire de toute responsabilité quant au contenu, données, produits stockés et/ou diffusés sur le site et garantit en conséquence le prestataire contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre de ce fait.

A compter de la livraison et de la signature du procès-verbal de recette, le Prestataire sera déchargé de toute obligation de reprise à l'égard du client, lequel s'interdira en outre tout recours sur le fondement de l'erreur, du dol, du défaut de conformité, des vices cachés, du non-respect de l'obligation de délivrance, de l'obligation de conseil, de la responsabilité contractuelle et de la responsabilité du fait des produits défectueux.

Article 2 : Obligations du client.

Le client s'engage à collaborer de bonne foi avec le prestataire et s'engage à lui fournir l'ensemble des informations, des éléments visuels, musicaux et contenus éditoriaux que celui-ci est en droit d'attendre pour la réalisation du site et/ou de l'application interactive.

Le client déclare à ce titre que les besoins exprimés et les informations figurant dans le devis sont stables et arrêtés.

Il déclare en outre que le devis présenté par le prestataire correspond effectivement à ses besoins.

A compter de l'acceptation du devis, et en cas de modification souhaitée par le client, le Prestataire se réserve expressément la faculté de modifier les délais d'exécution et le coût de la prestation.

En cas de refus du client, le contrat né de l'acceptation du devis sera réputé caduc et les sommes versées au Prestataire lui resteront acquises.

Le client reconnaît qu'à compter de la signature du devis, le prestataire pourra faire référence aux maquettes, au site et à l'application interactive dans ses documents commerciaux, en ce compris sur son propre site internet.

A ce titre, le client autorise expressément le prestataire à créer sur son propre site web un ou plusieurs liens hypertextes pointant vers le site du client et à diffuser l'application interactive.

Article 3 : Délais d'exécution des prestations.

Sous la réserve expresse du respect par le client des obligations mises à sa charge, les prestations devront être réalisées par le prestataire dans le respect des échéances fixées dans le devis.

En cas d'inertie du client dans la fourniture des informations nécessaires à l'exécution des prestations et à l'expiration d'un délai de un mois suivant une mise en demeure restée vaine, le Prestataire se réserve la faculté de procéder à la résiliation du contrat.

Cette résiliation sera portée à la connaissance du client par tout moyen et les sommes versées au Prestataire lui resteront acquises.

Article 4 : Rémunération.

En contre partie de la réalisation des prestations le prestataire percevra une rémunération dans les conditions fixées par le devis.

Les échéances sont payables à réception de la facture.

Le client reconnaît que toute facture non acquittée plus d'un mois après sa réception sera productive d'intérêts au taux légal majoré de 1,5 points.

Article 5 : Propriété intellectuelle et cession des droits d'auteur.

Sous la réserve expresse de l'absence de résiliation du contrat et du parfait règlement de la rémunération, le prestataire cède au client ses droits d'auteur sur tout développement réalisé pour la conception du site et/ou de l'application interactive.

En revanche les éléments relatifs à la base de données et en particulier le code objet et le code source ne sont pas inclus dans ladite cession et demeurent la propriété exclusive du prestataire.

Les droits cédés sont le droit de reproduction et le droit de représentation.

Ladite cession est consentie pour une durée de 70 ans à compter de la signature des présentes et pour l'ensemble du monde.

Le client reconnaît être informé des caractères perpétuels et inaliénables des droits moraux du prestataire sur ses œuvres, en application de la loi.

A ce titre, le prestataire demeure donc titulaire:

du droit au respect de ses œuvres, qui ne pourront être dénaturées, modifiées, altérée, mutilées etc...

du droit au respect de son nom et de sa qualité: à ce titre, les sites portent la mention "site conçu et réalisé par la société MOONDA" et comportent un lien hypertexte pointant vers le site du prestataire que le client s'engage à laisser figurer.

Article 6 : Responsabilité.

Le Prestataire est tenue d'une obligations de moyens et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées.

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des dommages résultants pour le client d'une mauvaise utilisation du site et/ou de l'application interactive.

Le client reconnaît qu'en cas de déclaration de responsabilité du Prestataire, pour quelle que cause que ce soit, celle-ci sera limitée à la réparation du préjudice matériel du client, plafonnée au montant des sommes perçues par le Prestataire en exécution du contrat.

Le client déclare que le Prestataire ne pourra être tenu à réparation de ses éventuels préjudices immatériels et/ou indirects, à savoir et sans que cette liste ne soit limitative : préjudice moral, atteinte à l'image ou à la réputation, perte de chiffres d'affaires et préjudice d'exploitation, perte d'une chance, etc...

Titre II : Location

Article 1 : Commande et engagement de prendre location.

Le client reconnaît avoir reçu un devis comportant la description du matériel souhaité, la date, la durée et le coût de la location.

L'acceptation du devis vaut engagement du client à prendre location aux conditions fixées ci-après.

Article 2 : Livraison.

Le client a choisi le matériel sous sa seule responsabilité. Il prendra livraison du matériel à ses frais et risques et hors la présence du prestataire, sauf conditions particulières mentionnées dans le devis. Le client s'engage à signer un procès-verbal de livraison constatant la conformité du matériel à sa demande et à le remettre sans délai au prestataire dès prise de possession du matériel, objet de la location.

Le client s'interdit de refuser le matériel pour un autre motif que celui de la non-conformité, tout refus non justifié donnant lieu à la perception par le prestataire d'une indemnité égale au tiers du montant global de la location, augmentée le cas échéant, des frais de transport et de livraison éventuellement exposés par le prestataire.

En cas de non-conformité, le client s'engage à la faire constater par huissier de justice et à transmettre sans délai le procès-verbal de constat au prestataire. Toute non-conformité, dûment constatée dans les conditions qui précèdent, donnera lieu à la restitution des sommes versées par le client au titre seulement du matériel non conforme, pris isolément.

Article 3 : Installation du matériel.

Sauf conditions particulières expressément mentionnées dans le devis, les frais de transport, d'installation, de mise en marche et d'obtention des accessoires incombent au client.

Le client s'engage à informer le prestataire du lieu d'installation et d'utilisation du matériel et à lui notifier sans délai tout changement de destination.

Le client s'interdit en outre tout déplacement du matériel hors de la France Métropolitaine.

Dans l'hypothèse où le matériel serait installé dans un local n'appartenant pas au client, celui-ci s'engage à informer le propriétaire que le matériel lui est concédé en location par la société SARL MOONDA, 3 place du Palais à BORDEAUX (33.000).

Article 4 : Utilisation du matériel.

Le client s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination, à le maintenir en bon état, à en assurer l'entretien journalier et à effectuer à ses frais toute réparation ou remplacement de tout ou partie du matériel détruit et/ou dégradé par son fait.

A partir de la livraison et jusqu'à sa restitution, le client, gardien du matériel, assume tous les risques de détérioration, de perte, même par cas fortuit, et de vol du matériel. Il est responsable, en sa qualité de gardien, de tout dommage causé par le matériel dans toutes circonstances.

En cas de défaut d'utilisation du matériel, résultant de sa dégradation, destruction totale ou partielle, perte ou vol, les sommes versées au prestataire lui resteront acquises.

Le client s'engage ainsi à souscrire une assurance garantissant tant le matériel pour sa valeur à neuf, que sa responsabilité civile et celle du gardien désigné par lui.

Le client s'engage ainsi à justifier de cette assurance par la remise d'une attestation avant la prise de possession du matériel.

Article 5 : Restitution du matériel.

Le client s'engage à restituer le matériel dès la fin de la location pour quelle que cause que ce soit. Sauf conditions particulières mentionnées au devis, le matériel sera restitué en l'état dans lequel il a été loué, à l'endroit fixé par le Prestataire, les frais de transport incombant dans tous les cas au client.

Article 6 : Dégradation, destruction, perte, vol du matériel.

En cas de destruction, de dégradation, totale ou partielle, de perte, de vol du matériel, le client devra justifier, sans délai, au prestataire qu'il a régularisé sa déclaration de sinistre entre les mains de son assureur. Le prestataire sera alors subrogé dans tous les droits du client dans ses rapports avec l'assureur et l'indemnité lui sera payée directement par préférence. Le client reconnaît que les décisions de son assureur quant au principe de la garantie et/ou au montant de l'indemnité d'assurance sont inopposables au prestataire. Aussi, en l'absence de garantie, pour quels que motifs que ce soient, ou en cas d'insuffisance de l'indemnité, le client sera personnellement tenu jusqu'à due concurrence du montant des réparations et/ou de la valeur du matériel en état de bon usage, fixée amiablement ou à défaut à dire d'expert, désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, aux frais avancés du client.

Article 7 : Durée de la location.

La durée de la location est fixée par le devis accepté par le client.

En cas de prorogation de la durée initialement fixée, le client s'engage à informer le prestataire trois jours au moins avant l'échéance du terme. Le prestataire se réserve alors la faculté d'accepter ou non. En cas d'accord, la prorogation interviendra aux conditions particulières du devis initial, complétées par les présentes conditions générales.

Article 8 : Sous-location.

Le client s'interdit formellement de sous-louer le matériel, objet de la location.

Article 9 : Rémunération du Prestataire.

Les conditions de la rémunération du prestataire sont fixées par le devis accepté par le client.

Article 10 : Résiliation

La location sera de plein droit résiliée, si bon semble au prestataire, par l'envoi d'une simple lettre recommandée avec avis de réception, en cas de manquement du client à l'une quelconque des obligations essentielles découlant des présentes conditions générales et du devis.

Le client reconnaît que les sommes versées au prestataire lui resteront acquises en cas de résiliation du contrat.

Clause attributive de compétences

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu concernant notamment leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BORDEAUX (33.000).